

Renforcer la démocratie, les droits des citoyens/nes et la formation politique !

La construction d'une société durable et résiliente de demain exige plus que jamais un échange ouvert, la confrontation d'arguments concrets plutôt que des "fake news", des citoyens responsables qui savent qu'ils peuvent et doivent contribuer à la construction de l'avenir, ainsi que des droits civiques très développés et une éducation politique moderne. Le Luxembourg est malheureusement loin de ces objectifs, l'engagement de la société civile et en particulier du Mouvement Ecologique est d'autant plus important.



FORUM DE FORMATION RÉUSSI : 160 PARTICIPANTS CONÇOIVENT L'ÉCOLE DE DEMAIN !

Le 17 novembre 2021, le Mouvement Ecologique et move, sous le patronage du Ministère de l'Education et avec le soutien du Centre d'Education Politique, du SCRIPT ainsi que de l'IFEN, a organisé un forum éducatif auquel 160 personnes ont participé. Le projet a été rendu possible grâce au soutien de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, que nous remercions ici chaleureusement.

L'objectif du forum : Penser ensemble l'école de demain dans un échange d'égal à égal. Des délégations d'écoles secondaires luxembourgeoises (élèves,

directions, enseignants...), des représentants de Menje, SCRIPT, IFEN, ZpB, Uni.lu, 30 invités d'Allemagne, des acteurs de l'éducation non formelle, des représentants de parents d'élèves et bien d'autres étaient présents.

L'oratrice principale du forum était Margret Rasfeld, ancienne directrice d'école, innovatrice en matière d'éducation, auteur de livres renommés - son dernier livre "Frei Day" en est déjà à sa deuxième édition quelques mois après sa parution - et initiatrice de "Schule im Aufbruch". Margret Rasfeld a su, comme peu d'autres conférenciers, relier les connaissances scientifiques et la pratique à de bons exemples et en exposer l'importance de manière extrêmement concise. Certaines écoles ont déjà invité M. Rasfeld à donner

une conférence dans leur communauté scolaire en raison de l'utilité de l'événement. De nombreuses écoles se sont montrées intéressées par le concept du "Frei Day", un espace libre orienté vers un projet d'au moins 4 heures par semaine, que les élèves peuvent eux-mêmes remplir de vie.

Après un exposé de Margret Rasfeld sur le thème de "l'éducation au développement durable - thème central de l'éducation", les participants ont pu s'inscrire à six ateliers différents. Dans ces ateliers, des invités venus d'Allemagne - élèves, enseignants et chefs de projet - ont présenté des formats d'apprentissage innovants. Par exemple, le concept de la Gesamtschule d'Aix-la-Chapelle, qui repose sur les trois piliers que sont le projet, l'atelier et le bureau d'apprentissage, a été présenté. Après avoir puisé dans cette riche expérience, les participants ont échangé sur les possibilités de mise en œuvre au Luxembourg. Le forum a également offert suffisamment de temps pour des phases de réflexion et de mise en réseau.

<https://www.meco.lu/de/blog/documentcenter/erfollegraeiche-bildungsforum-160-leit-gestalte-schoul-vu-muer/>

TRANSPARENCE DANS LE DOSSIER GOOGLE - SIMPLEMENT INEXISTANTE !

L'attitude de ce gouvernement dans le dossier "Google" est un exemple assez décevant en matière d'"administration transparente" et d'"État ouvert". Le gouvernement et Google ont signé un "Memorandum of understanding", demandé par le Mouvement Ecologique conformément à la loi sur l'Etat transparent et l'accès à l'information dans le



domaine de l'environnement. Le contenu du mémorandum n'est pas connu. Mais on se demande s'il contient par exemple des informations sur la consommation d'eau, etc. Malheureusement, le ministère de l'Économie a refusé de fournir cette information au Mouvement Écologique et la commune de Bissen n'a pas donné suite à la demande d'information. Le Mouvement Ecologique s'est alors adressé à la "commission d'accès aux documents" prévue par la loi. Celle-ci doit, en tant que sorte de "service de médiation" entre les instances publiques et les citoyens, présenter son point de vue sur la situation dans les cas litigieux. La réponse de la commission a été claire : le mémorandum doit être publié. Le Mouvement Ecologique s'est alors à nouveau adressé aux instances compétentes pour leur demander de publier le mémorandum. Malgré cela, l'accès a de nouveau été refusé.

Cela a conduit à un recours du Mouvement Ecologique auprès du tribunal



administratif. Malheureusement sans succès, il a été rejeté aussi bien en première qu'en deuxième instance. Le tribunal a évalué la situation juridique différemment de la "commission d'accès aux documents" compétente. Le fait est que la loi actuelle sur l'information s'apparente plutôt à une "loi sur l'en-

trave à l'information" et qu'elle doit absolument être réformée. Ce jugement montre l'importance d'une réforme de la loi.

L'ACCÈS LIBRE À L'INFORMATION N'EXISTE TOUJOURS PAS AU LUXEMBOURG



Le dossier "Google" n'est malheureusement pas le seul à mettre en évidence la conception déficiente de la loi de 2018 relative à "l'Etat transparent". C'est une loi extrêmement faible, indigne d'une démocratie du 21e siècle.

Elle contient plus d'exceptions que de règles claires et donne lieu à des interprétations contradictoires. Le Mouvement Ecologique avait déjà exprimé ces préoccupations avant l'adoption de la loi. Malheureusement sans succès : elle a tout de même été approuvée.

En 2021, conformément à la promesse faite lors de l'adoption de la loi, une évaluation aurait théoriquement dû être réalisée par le gouvernement. Or, cela n'a pas été le cas. Vu l'importance du sujet, le Mouvement Ecologique continuera à exiger cette analyse et une réforme de manière conséquente.

Une pression supplémentaire a été exercée en 2021 lorsque, à l'initiative de l'association de journalistes ALJP, une alliance s'est formée entre l'ALJP, l'association des éditeurs Almi, Action Solidarité Tiers Monde, le Conseil de Presse, l'association des étrangers Asti, Greenpeace, le Mouvement Ecologique, le syndicat OGBL et l'Unesco luxembourgeois. Le 19 avril 2021, le coup d'envoi d'une campagne a été donné pour que le droit à l'information soit enfin garanti au Luxembourg, tant pour les journalistes que pour les citoyens et la société civile. L'appel des organisations est clair: Ça suffit maintenant !



Un catalogue de revendications, une conférence de presse ainsi qu'une action plus spectaculaire devant le ministère d'État ont permis de réclamer ensemble la réforme si urgente.

COMMENT THÉMATISER L'INÉVITABLE RÉORIENTATION DE NOTRE SOCIÉTÉ ?

...c'est également l'un des thèmes phares du Mouvement Ecologique en 2021, et ce non sans raison : la crise du COVID-19 renforce tous les arguments sur l'importance d'une transition de notre modèle social et économique qui ont déjà été avancés depuis des années, y compris dans le domaine du climat et de la biodiversité (promotion des marchés régionaux, création de systèmes résilients...). Mais nous ne pourrions relever ces défis d'avenir que s'ils sont acceptés par la société. Comment cette acceptation peut-elle être atteinte

? Quel est le rôle de la politique, quel est celui de la société civile ? Quel est le rôle de chacun ? Toutes ces questions ont été abordées lors de conférences, de prises de position et d'entretiens.

UNE FORTE SENSIBILISATION ET UNE LARGE PARTICIPATION - UN «MUST» DANS (PRESQUE) TOUS LES DOSIERS !

Une large politique d'information, une organisation transparente des procédures politiques et l'implication des citoyens dans les processus de décision sont indispensables pour un développement durable. C'est pourquoi le Mouvement Ecologique s'engage depuis des années déjà pour la promotion de processus de participation de qualité et de grande envergure, qui ne se réduisent pas à des soirées d'information. Ceci dans le cadre de prises de position

communales, de la réorganisation des transports publics, etc.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS - PLUS DE POSSIBILITÉ D'ACCÈS POUR LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ?

Pendant des décennies, il allait de soi que les commissions de la Chambre des députés recevaient, dans le cadre de dossiers importants, des organisations non gouvernementales qui avaient adopté un avis sur un dossier en discussion (surtout des lois).

Sous les partis majoritaires actuels, un revirement s'est toutefois produit. Les organisations, aussi légitimes que soient leurs intérêts, ne sont plus consultées. Par exemple, la demande du Mouvement Ecologique auprès de la Commission de l'environnement pour pouvoir exposer son avis détaillé sur la loi sur la protection de la nature a été refusée. Selon le Mouvement Ecologique, cela n'est pas à la hauteur d'une chambre des députés qui veut se confronter aux différents points de vue et qui a une exigence démocratique.

